

LE FONDS CANADO-POLONAIS POUR ENTREPRENEURS

Au Sommet de Munich tenu en juillet 1992, le premier ministre du Canada et les autres dirigeants du G-7 ont accepté de réaffecter des crédits du Fonds de stabilisation pour la Pologne en faveur de nouvelles utilisations pour appuyer l'effort de réforme du marché polonais, notamment en renforçant la compétitivité des entreprises commerciales polonaises. Le Canada a choisi d'établir le Fonds canado-polonais pour entrepreneurs (FCPE) et de le doter d'un budget de quelque 32 millions de dollars. Le projet a été lancé en 1996 et sera exécuté jusqu'en 2003; il a pour but de contribuer au développement du secteur des petites et moyennes entreprises (PME) dans une région définie de la Pologne. Ses objectifs sont d'améliorer la viabilité économique des PME polonaises par l'offre de trois instruments financiers -- crédits à court terme, participations à long terme et garanties de prêt; de renforcer, sur la base d'un partenariat (partage des risques et des profits), les compétences en prêts risqués de la banque polonaise participante en fournissant une formation en instruments financiers à ses préposés aux prêts; de fournir des services et une formation en conseils d'affaires aux PME polonaises; et de fournir un financement d'immobilisations aux coentreprises formées entre des firmes canadiennes et des PME polonaises par le biais des trois instruments financiers susmentionnés.

Quatre approches stratégiques différentes sont jugées nécessaires pour atteindre et appuyer efficacement un nombre maximal de PME sur une base durable : la collaboration avec les institutions financières polonaises; l'offre d'un ensemble d'instruments financiers à la fois souple et complet; l'offre de services et d'une formation complémentaires en conseils d'affaires aux PME qui reçoivent une aide financière; et l'établissement d'un système de distribution permettant éventuellement une couverture régionale plus vaste.